

378

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 378 7 octobre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Le moindre mal

Basses manœuvres politicardes ou affrontement feutré entre deux politiques fiscales et financières opposées? Le débat parlementaire sur le « paquet financier » tient certainement des deux, à la fois du règlement de comptes et du débat idéologique. Et pour brouiller encore les pistes, tout l'édifice se construit dans la perspective aléatoire de la votation populaire de juin prochain sur la TVA. D'où des détours démagogiques, calculés semble-t-il sur mesure pour glaner des « oui » de çà de là, mais qui laissent sceptiques la plupart des observateurs; le correspondant parlementaire de « L'Impartial », Denis Barrelet, écrivait l'autre jour, parlant des conseillers aux Etats: « Si le secrétariat de l'Assemblée fédérale achetait un stock de quarante-quatre cannes à pêche? A cette saison, c'est si bienfaisant, la pêche... ».

En réalité, la quête d'un compromis typiquement helvétique à ce chapitre crucial de la gestion de la Confédération n'est, semble-t-il, plus qu'un alibi. Certes, la navette se poursuit d'une Chambre à l'autre: le National, en juin dernier, édulcore à ce point le projet du Conseil fédéral que les socialistes s'abstiennent au vote final; les Etats, l'autre jour, reprenant ces mêmes propositions gouvernementales, les dénaturent à ce point que les ressources attendues diminuent d'un tiers (nouvelle abstention socialiste). On parviendra peut-être à une molle synthèse de tout cela en décembre!

Mais l'essentiel n'est pas là pour les principaux acteurs bourgeois de ce théâtre parlementaire: l'essentiel est de démontrer que la bonne conduite du ménage fédéral impose ce fameux climat de « compression des dépenses à tout prix », et partant, un ralentissement marqué de la politique sociale (déjà, depuis des mois, en point de mire de la droite économique et de l'USAM).

Que restera-t-il dès lors des espoirs du parti socialiste qui, soutenant le projet du Conseil fé-

déral pour faire échec à la « politique des caisses vides », avait fait fi, au moins en un premier temps, de ses réticences face à la TVA? Dans les faits, la gauche, piégée, se trouvera, si elle reste fidèle à elle-même, défendre sans contrepartie (l'enlisement du projet de lutte contre la fraude fiscale est la meilleure démonstration de la nouvelle arrogance des partis bourgeois) un programme fiscal qui aurait dû être négocié.

Et si la gauche, dira-t-on, refusait de se prêter à ce jeu de dupes (cette ligne ne manquera pas d'être défendue au prochain congrès national de Montreux)? Eh bien, c'en serait probablement fini du projet fiscal actuel, et les partis bourgeois auraient les mains libres pour imposer leur façon d'économiser et de comprimer les dépenses... Trouvera-t-on le moindre mal?

Sens unique

Le Conseil communal a décidé à Epalinges (près de Lausanne) une augmentation du coefficient d'impôt, sans toucher à l'inique arrêt de la progression qui ne profite qu'aux contribuables plus riches.

Le prétexte de la dite hausse d'impôt est d'ailleurs, chose curieuse, une dépense unique prévue pour l'achat d'une propriété par la commune.

Le référendum ayant abouti, les citoyens trancheront.

L'argument principal est: chacun profitera de cette acquisition, chacun en conséquence doit y contribuer!

Beau souci d'égalité dans l'effort fiscal! Mais comment faire appel, en ces termes, à la contribution de tous, quand l'arrêt de la progression répartit inéquitablement les charges à l'intérieur de la commune, où les plus riches sont protégés contre la progression du barème?

Comment réclamer l'équité dans l'effort au moment où l'on consacre l'inéquité?

Fascisme ordinaire à Lausanne

Janvier 1937 : l'Université de Lausanne confère le diplôme de « docteur honoris causa » à Benito Mussolini. Avril 1937 : une délégation de l'Université de Lausanne (le recteur Golay, le chancelier Olivier et le professeur Boninsegni) se rend à Rome où elle remet à Mussolini un parchemin ainsi libellé : « Université de Lausanne. Sur la proposition du Conseil de son Ecole des sciences sociales et politiques rattachée à la Faculté de droit, l'Université de Lausanne confère par les présentes à S.E. Benito Mussolini, ancien étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, le grade de Docteur ès sciences sociales et politiques, honoris causa, pour avoir conçu et réalisé dans sa patrie une organisation sociale qui a enrichi la science sociologique et qui laissera dans l'histoire une trace profonde. » Et le diplôme en question est accompagné d'une adresse au nom du Sénat académique qui dit entre autres : « (...) Cette Ecole, dont vous avez suivi les cours au début de son organisation, a voué une grande attention à l'œuvre de rénovation sociale grâce à laquelle vous avez, en supprimant la lutte des intérêts de parti, rendu au peuple italien le sentiment vital de sa cohésion spirituelle, économique et sociale. Une œuvre de cette envergure ne se laisse pas objectivement caractériser et apprécier en quelques lignes ; ce qui est certain, c'est qu'elle représente un effort des plus typiques pour surmonter la crise morale et économique dont chaque nation souffre actuellement ; elle marquera dans l'histoire une trace profonde. En tant que créateur et réalisateur d'une conception sociologique originale, vous avez illustré l'Université de Lausanne ; c'est pourquoi celle-ci tient à rendre honneur à l'éclat que vous avez jeté sur elle. »

A son retour de Rome, le recteur Golay s'explique en ces termes : « (...) Le chef du Gouverne-

ment italien fait honneur à l'Université qui l'a compté jadis au nombre de ses élèves. Cette appartenance et les liens qui en sont résultés entre lui et nous sont la seule raison de l'octroi du grade de docteur honoris causa à M. Mussolini et l'Université est fière de ce geste auquel toute considération politique quelconque est absolument étrangère. » Quelques jours auparavant, alors que l'affaire s'ébruitait, la « Gazette de Lausanne » avait, elle aussi, pris la défense de l'Université : « (...) Entre cent œuvres sociales qui ont été entreprises par M. Mussolini, est-il nécessaire de signaler celle des Marais Pontains ? Quel est le sociologue théoricien qui a une œuvre plus importante à son actif ? »

De son côté, le quotidien socialiste, le « Droit du Peuple », écrivait notamment : « (...) Mussolini, docteur « honoris causa » ? Le Conseil d'Etat a la parole. Nous attendons le communiqué éloquent de sa Chancellerie, la boniche des jours ouvrables. Il dira les services rendus à la science, à la littérature, au droit, à la morale individuelle et collective, au peuple vaudois par le nouveau docteur. Il indiquera les titres qu'il a acquis à notre admiration, de quels bienfaits nous lui sommes redevables et de quelle plaie il a guéri le genre humain. » Puis : « Benito Mussolini, dictateur de Rome, docteur honoris causa de Lausanne ! Mussolini, civilisateur de l'Abyssinie ! Mussolini, le protecteur de ceux qui, à l'Université de Salamanque, jetèrent à la face de Unamuno le seul mot d'ordre possible de toutes les dictatures fascistes : « Mort à l'intelligence. » Mort à tout ce qui est vie, mort à tout ce qui est esprit. Mussolini, docteur honoris causa de Lausanne ! Autrefois, vague étudiant dans cette ville, il traîne aujourd'hui derrière lui, comme un consul romain, les misères et la souffrance de tout un peuple enchaîné. »

Quarante ans après

Mars 1976 : le Rectorat de l'Université de Lausanne refuse à un chercheur le droit de consulter, dans les archives officielles, les lettres de

protestation (André Bonnard, Henri-Louis Miéville, Henri Germond, Philippe Meylan, entre autres) reçues à l'occasion de cet honneur rendu au maître de l'Italie fasciste : « Nous regrettons de ne pouvoir vous autoriser à consulter le dossier des archives du Rectorat relatif à l'attribution en 1937 du grade de docteur honoris causa à Mussolini. Ce dossier contient des documents émanant de personnes qui sont encore en vie. Par ailleurs les passions que cet épisode a suscitées ne sont pas encore totalement apaisées. Le rectorat estime que la publication des documents de ce dossier est prématurée. Nous avons appris par ailleurs qu'un des professeurs de notre Université se réserve le droit de faire usage de ces documents, le moment venu, pour une étude qu'il effectuerait dans le cadre de ses recherches. Nous devons donc de réserver les droits de cet enseignant ».

Un avertissement

Le chercheur éconduit avec autant de désinvolture ? Claude Cantini, que cela n'a pas empêché de mettre à jour vingt-trois années révélatrices du climat politique du chef-lieu vaudois, sous le titre « Le Fascisme italien à Lausanne, 1920 - 1943 »¹. La réponse des autorités universitaires lausannoises prouve à elle seule l'actualité de ces recherches (« un avertissement pour l'avenir », disent les éditeurs, le Parti socialiste vaudois, le Parti ouvrier et populaire et la Ligue marxiste révolutionnaire). Mais il y a encore davantage : la méticulosité du travail publié permet d'entrevoir, pas à pas, détails après détails, documents après documents, comment une doctrine, des idées, s'imposent à l'opinion, si irrecevables et dangereuses qu'elles puissent paraître « a posteriori ». A Lausanne, il y a moins de quarante ans, le diplôme de Mussolini n'était que la pointe de l'iceberg.

¹ Edition CEDIPS (case, 1000 Lausanne 17), Lausanne, 1976 (les documents que nous citons sont extraits de cette brochure de 70 pages).

Notre histoire à la télévision: de Morat au Jura

« 1515, Marignan ! » lança le veilleur de nuit en me tendant la clé de ma chambre d'hôtel. Il était Valaisan. Comme tous les Suisses, il avait appris certaines dates par cœur: 1515, Marignan, la retraite, la défaite.

L'histoire, telle qu'elle est enseignée à l'école obligatoire, ne ressemble en rien au savoir ultrasécialisé des historiens.

Avez-vous feuilleté les manuels d'histoire nationale de vos enfants, manuels à peine revus et augmentés, que vous avez peut-être utilisés vous-même il y a quelques décennies? Ils imposent l'image d'un passé héroïque et rassurant, sans classes sociales et sans luttes ouvrières, parsemé de dates, de drapeaux et de batailles. Que reste-t-il de cet enseignement? Souvent un goût d'ennui et d'inutilité pour la majorité des élèves qui ne poursuivront pas des études longues. Seul subsiste le souvenir de ces quelques maîtres qui savaient ressusciter et expliquer notre passé.

Tous les genres

Officielle et livresque à l'école, l'histoire devient populaire et animée sur le petit écran. Il y a d'abord les grands feuilletons et films historiques, tels « Les Gens de Mogador », « Les Rois maudits », « Le Pain noir », « Jacquou le Croquant », « La Pêche miraculeuse », « La Dynastie des Forsyte ». Programmés aux heures d'écoute les plus favorables, ils dépeignent toute une époque en racontant le destin d'une famille, d'un individu, de plusieurs générations. Il y a ensuite les films d'histoire, rétrospectives et montages de documents d'archives, sur les batailles, les guerres, les décennies passées. Et il y a aussi des séries plus didactiques, plus difficiles, comme « Civilisation » ou « Histoire des gens ». Chaque soir la caméra remonte le temps, le passé nous est restitué sous les formes les plus diverses.

Les historiens et spécialistes condamnent souvent le spectacle et le drame de la télévision, la petite

histoire romancée et la grande histoire événementielle saisies entre deux spots publicitaires. Il reste que pour la première fois la majorité de la population accède à une culture historique et retrouve les images de son passé.

Quelle est la place de l'histoire dans les programmes de la Télévision suisse romande? On y retrouve pêle-mêle les séries achetées en France et dans d'autres pays, mais aucune politique cohérente ne se dessine. En tout cas notre histoire nationale et régionale n'est guère privilégiée.

Certes, il y eut quelques grandes veillées. Avec « La Suisse et la guerre » de W. Ringgs, dont les épisodes ont été diffusés par les trois chaînes nationales. Et plus récemment « Les Années 30 » de B. Romy. Après une première programmation maladroite à la veille de Noël 1974, une rediffusion a captivé le public en septembre. Deux émissions trop longues sans doute — plus d'une heure — pour les téléspectateurs « moyens », mais riches de témoignages, de documents filmés, photographiques et sonores.

Il est regrettable que de telles réalisations qui montrent enfin l'histoire sociale de ce pays, ses classes et ses luttes, ne soient pas suivies d'une tribune en direct. Sans copier la formule des « Dossiers de l'écran », il serait possible d'animer un débat entre le réalisateur, les téléspectateurs, des historiens, des témoins de l'époque. Car les questions ne manquent pas dans un pays où les archives de films sont singulièrement pauvres, les passions encore vives...

Enfin, il y eut Morat, dans la série « Les Grandes Batailles », une superproduction SSR - Pathé Cinéma... Un grand spectacle haut en couleurs, une histoire pour tous. En alternant documents iconographiques, cartes, séquences filmées sur le terrain, reconstitution de scènes de batailles, interviews d'historiens et de chroniqueurs, les auteurs ont utilisé toutes les ressources du film pour faire revivre et comprendre le passé. Une émission remarquable, même si les combats des

acteurs étaient peu convaincants, même si les spécialistes critiquent la stratégie, même si le Suisse romand moyen avait peine à suivre le rythme imposé par le commentaire de Turenne. Cependant, en cinquante-deux minutes, l'émission donnait un maximum d'informations sur les soldats et les armes, sur tous les aspects sociaux, militaires et politiques de ce tournant de l'histoire européenne.

« La faim d'histoire »

Aujourd'hui notre peuple — les étrangers et les nouvelles générations aussi — « a faim d'histoire », de son passé proche et lointain. Cette quête diffuse d'une mémoire collective ne procède pas d'une mode « rétro » passagère. Elle est liée à ce retour vers les origines consécutif à l'urbanisation accélérée, au déracinement des individus, à la mobilité accrue de la population.

Les nombreuses études publiées ou entreprises par des professeurs, des étudiants sur notre histoire témoignent de cette recherche d'identité. Comme du reste les manifestations qui se succèdent dans les banlieues et les villages avec musique folk, concours de fauchage. Partout on observe cette résurrection d'une culture rurale et traditionnelle en voie de disparition.

La télévision joue un rôle unique de reliance sociale et de conscience nationale. En particulier dans un petit pays comme le nôtre. Si elle ouvre au monde, elle doit aussi relier au passé, restituer au peuple son histoire, immédiate et lointaine.

Faudra-t-il attendre 1991 pour qu'une série soit enfin réalisée sur l'histoire de la Confédération? La proclamation du Jura canton suisse pour qu'une série soit consacrée à la naissance d'un canton, à nos institutions politiques? Que les derniers survivants des cultures rurales et ouvrières des années 1880 - 1910 soient morts en silence pour qu'on s'avise de faire revivre un monde disparu?

Lutte contre le gaspillage d'énergie : d'urgence, une base légale

Pas de soubresauts ni de bouleversements après les critiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à l'égard de la Suisse, dont le programme est jugé « dépourvu de presque toutes les mesures jugées importantes dans le cadre d'une politique d'économies d'énergie vigoureuse » ! La Confédération a son alibi tout prêt : pas de moyens légaux pour imposer des économies à l'échelon national (si ce n'est, dans une faible mesure, dans le cadre des services publics), donc pas de budget ad hoc, donc pas de programme d'envergure dans ce domaine. Et l'Office fédéral de l'économie énergétique — qui avait demandé deux agents chargés de lutter contre le gaspillage... et n'en a reçu aucun (blocage de l'effectif des fonctionnaires !) — n'est pas au bout du tunnel : le climat entretenu par la droite est bien à la compression des dépenses tous azimuts, donc au maintien du « statu quo », donc à la sauvegarde des profits réalisés en particulier, grâce au gaspillage de l'énergie.

Rien de plus fondé pourtant que les reproches formulés par l'AIE : on sait aujourd'hui que les économies d'énergie sont le seul moyen relativement rapide de parer à une nouvelle crise dans cette branche (pressions commerciales sur les pays producteurs dont le but reste de vendre leurs stocks), le seul moyen aussi de réduire les dépenses à ce chapitre si l'on considère que les frais inhérents à l'avènement du nucléaire vont croissant (prix des installations et de l'uranium enrichi, par exemple).

En fait, l'inertie-helvétique telle que le confirme le diagnostic de l'AIE, laisse mal augurer de l'avenir :

— Comment ajouter foi, en l'absence d'un programme sérieux d'économies, aux déclarations lénifiantes de Willi Ritschard et du Conseil fédéral qui proclamaient, il y a peu, que seul un

nombre tout à fait indispensable de centrales nucléaires serait construit en Suisse ?

— Il y a gros à parier que faute d'une campagne organisée contre le gaspillage énergétique, le Conseil fédéral ne sera pas pris au sérieux par la population lorsqu'il plaidera pour l'installation de centrales nucléaires, proclamées alors « indispensables ».

Dans un tel contexte, on comprend mal les réticences du Département fédéral de l'énergie face à l'élaboration d'un arrêté fédéral urgent qui fonderait les mesures indispensables de lutte contre le gaspillage (un sondage aurait même, l'année passée, laissé entrevoir une majorité de parlementaires favorables à une telle initiative). Don-

Des programmes à foison

Les propositions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) vont des plans généraux aux projets beaucoup plus concrets. En voici quelques exemples.

Mesures générales.

1. Instauration de la libre concurrence sur le marché de l'énergie par le biais de prix commerciaux à l'échelle mondiale (ce qui ne signifie pas obligatoirement un dénominateur commun financier valable pour tous les équivalents calorifiques à travers les différentes sources d'énergie).

2. Nette augmentation des impôts sur certains combustibles, pour renforcer l'influence des prix du marché libre là où ces prix, pour des raisons de politique économique, seront trouvés trop bas (par exemple imposition de l'essence).

3. Programme général, très complet et public, d'information sur les économies d'énergie.

4. a) Office gouvernemental pour les économies d'énergie suffisamment étoffé (cinq à dix personnes pour les petits pays, davantage pour les grands).

b) Mise en place de conseillers et de fonctionnaires gouvernementaux dont la principale tâche serait de promouvoir et d'étudier les économies

ner un contenu précis et concret à un tel texte serait chose relativement aisée : les pays qui nous entourent ont déjà pris (et certains répondant là aux injonctions de l'AIE, maintes fois répétées depuis 1973, et saluées au départ — il faut le souligner — avec enthousiasme par la Confédération) des décisions qui pourraient faire école. Ainsi la Suède, qui a ouvert des crédits importants pour une meilleure isolation des bâtiments anciens et édicté des prescriptions légales pour l'isolation thermique des nouveaux appartements; ainsi les Etats-Unis qui se sont lancés dans de grandes manœuvres dans ce même secteur de la construction.

d'énergie les mieux adaptées et les plus efficaces. 5. Programme pour une meilleure utilisation des « rejets de chaleur » dans l'industrie, et en particulier dans l'industrie électrique.

6. Réduction ou suppression des subventions gouvernementales (ou d'autres mesures de soutien) accordées pour la fabrication de produits ou la poursuite d'activités entraînant une forte dépense d'énergie (voyages aériens, autoroutes). 7. Programme de recherche et de développement dans le domaine des économies d'énergie.

Ménages et artisanat.

8. Normes de construction permettant, dans les bâtiments neufs, un meilleur rendement dans les secteurs du chauffage et de l'éclairage.

9. Mesures pour lutter contre les déperditions d'énergie dans les bâtiments existant (crédits avantageux ou subventions pour l'isolation).

10. Programmes officiels et exemplaires de lutte contre le gaspillage d'énergie dans les services publics (administration, armée).

11. Affichage du coût énergétique (l'efficacité par rapport à la dépense) sur tous les biens de consommation importants et provoquant une dépense d'énergie particulièrement forte (boilers, installations de climatisation, frigorifiques, congélateurs, automobiles, etc.).

12. Programmes visant à l'amélioration de l'efficacité des installations de climatisation, de chauffage, et d'autres biens de consommation coûteux en énergie.

Trafic routier.

13. Limitation de la vitesse entre 90 et 110 kmh. sur toutes les routes et autoroutes.

14. Programmes de réduction du coût énergétique des automobiles dans les pays où les excès à ce chapitre sont particulièrement flagrants (par exemple, promulgation de normes pour l'utilisation de l'essence, imposition des automobiles selon le poids, la performance ou le volume du moteur).

15. Plans pour une utilisation fonctionnelle des moyens de transports qui seraient dès lors utilisés « à plein » (pools d'automobiles, promotion des transports publics).

Industrie.

16. Programmes pour stimuler une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie (ex. : allègement du crédit ou de l'imposition, amortisse-

ment rapide dans les cas où des investissements provoquent des économies d'énergie ; comptes détaillés des dépenses d'énergie ; surveillance des entreprises dans ce domaine).

Secteur de l'énergie.

17. Mesures entraînant une utilisation aussi économique que possible des capacités de production énergétique, plans pour élever le degré d'efficacité de la production électrique (par exemple, commandes à distance, accumulation de chaleur).

18. (...) Promotion de mesures d'économie chez les consommateurs.

En France, par exemple, les recommandations de l'AIE se sont traduites notamment par la création, le 29 novembre 1974, d'une « agence pour les économies d'énergie », dotée d'un budget de 40 millions de francs français.

Sa mission : « constituer la cellule administrative de réflexion et de synthèse chargée de préciser la politique des économies d'énergie dans son ensemble et de proposer des mesures nouvelles ; diffuser les informations et conseiller les utilisateurs sur les économies d'énergie ; promouvoir des opérations de démonstration en vraie grandeur illustrant une meilleure utilisation de l'énergie et l'emploi des énergies nouvelles ».

— la récupération de l'énergie pneumatique contenue dans les gaz des hauts-fourneaux ;

— l'utilisation de briques réfractaires de type nouveau dans les fours de verrerie ;

— l'emploi d'un échangeur pour la récupération de chaleur sur four de raffinerie ;

— la production d'eau chaude par chauffage solaire pour le traitement de la laine ;

— le chauffage de serres par pompes à chaleur.

Au total, les vingt-deux opérations prévues devaient en elles-mêmes économiser sur un an un peu plus de 34 167 tonnes d'équivalent pétrole (tep) ; et si les procédés ainsi testés s'avéraient satisfaisants, leur généralisation éventuelle pourraient déboucher sur une économie annuelle de 2 300 000 tep.

Réfléchir avant d'emprunter

A travers un long communiqué fortement motivé, la Fédération suisse des consommateurs rappelait récemment qu'il était devenu urgent de légiférer en matière de petit crédit (dit aussi crédit personnel). Ce texte, abondamment repris par la grande presse suisse-allemande (« Blick », « Tages Anzeiger », etc.), a provoqué une réaction indignée de la part de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, dont le siège se trouve bien sûr, à Zurich. Ces messieurs s'affirment les authentiques serveurs des consommateurs — qu'ils dépannent généreusement au prix d'un modeste intérêt de 18 % au maximum. Malgré cela, « un Suisse sur dix a déjà eu recours, une fois dans sa vie, au crédit privé » — moyenne qui en dit long sur l'« attachement » plus ou moins spontané des emprunteurs.

A ce chapitre, une coïncidence à noter : alors même que le petit crédit se développait pour atteindre un montant évalué à deux milliards de francs de prêts par an, le crédit à la consommation proprement dit perdait de son importance.

La fuite du business devant la loi

Cette double évolution traduit une fois de plus la fuite du business devant la loi — ou si l'on préfère le retard du législateur qui s'épuise à poursuivre les affairistes lancés dans la course au profit. En effet, contrairement aux opérations de petit crédit, les ventes à tempérament, exactement définies, sont réglementées par le Code des obligations, qui prévoit notamment un délai de réflexion de cinq jours pour le client et le consentement du conjoint du signataire pour tout achat d'une valeur de mille francs et plus.

Même si elles constituent une protection insuffisante de l'acheteur-emprunteur, ces dispositions

ne pourraient évidemment pas convenir aux établissements de petit crédit, qui redoutent comme la peste étatique les projets actuellement à l'étude au Département fédéral de justice et police. Le président de l'Association suisse des banques de crédit ne fait d'ailleurs pas mystère de ses appréhensions : « Si le projet de loi sur le petit crédit passe, qui prévoit notamment l'interdiction d'octroyer un deuxième crédit tant que le précédent n'est pas intégralement remboursé, nous n'atteindrons plus jamais le volume d'affaires réalisées en 1972 » (année-record dans la branche).

Argent frais à prix d'or

Personne ne le regrettera, et surtout pas ceux qui s'empêtrèrent dans d'inextricables situations financières, certes bien souvent provoquées par leur propre imprévoyance, mais dûment exploitées par d'agressifs offreurs d'argent frais, confidentiels et très chers.

POINT DE VUE

De l'égalité et d'autres choses

— Voyez-vous, ma chère Bérénice, *un système est d'autant plus stable qu'il comporte de nombreuses parties indépendantes et autonomes à partir desquelles le tout peut être reconstruit !*

— Oh ! mon cher Gontrand, retirez votre main... voulez-vous bien rallumer la lumière, j'ai oublié de prendre ma pilule...

— Mais enfin ! Bérénice ! jouissez donc en silence ! *Et retenez que la Nature a tendance à stabiliser un objet instable en le doublant et en liant l'objet et sa réplique par un système de régulation...*

— Je vous entends bien, mon cher Gontrand ; vous, par exemple, vous avez deux jolies (mot censuré), liées par ce remarquable dispositif de régulation qu'est votre aimable (mot censuré), n'est-ce pas ?

— Euh !... Bérénice, voilà bien un exemple... euhh... peu académique... euh... puis-je éteindre la lumière ?...

— ...
(Ceci, chers amis sportifs, est la première partie de notre cours télévisé : « La Cybernétique se savourerait même sur un tas de foin... »)

* * *

— Voyez-vous, ma chère Ambroisie, je vous avouerais que *l'égalité imposée par la loi du nombre est rigoureusement semblable à l'inégalité maintenue par la force. Comme une décision cybernétiquement cohérente est toujours prise au niveau le plus bas, il appert qu'elle doit être prise à l'unanimité car, ma chère Ambroisie, un seul peu avoir raison contre tous... Vous me suivez ?*

— Oh ! Gaston ! vous êtes adorable ! Je vous croquerais tout cru si vous n'aviez oublié de vous laver les pieds ! Vraiment Gaston, votre théorie me fascine... elle est admirable, admirable ! Mais il est dommage que vous ne vous laviez pas plus souvent les pieds...

— Ambroisie, voyez-vous, l'eau doit être économiée. Si je ne me lave pas plus souvent les pieds, c'est à cause du Club de Rome qui...

— Gaston !

— Oui, Ambroisie ?

— Je vous a-i-m-e-e-e-e-e-e-e-e...

(Ceci, chers amis apiculteurs, est l'introduction à notre leçon : « Une théorie politique peut parfaitement se concevoir sur un tas de foin ».)

* * *

— Voyez-vous, ma chère Pétronille, *l'homme est un animal très peu social et fort peu fait pour la Cité*, contrairement à ce que pensaient des gens comme ce cher Karl, l'humoriste marxiste, ou comme l'empereur de Chine qui vient de mourir — ce qui est sa plus fâcheuse erreur...

— Voilà qui est sagement parlé, mon cher Héliodore, mais ne vous emportez pas tant ! Comment ? vous ne trouvez pas la fermeture à glissière ?...

— Mais si, mais si, Pétronille, mais il est vrai

DANS LES KIOSQUES

La puissance syndicale

Il est encore temps de signaler l'article du Professeur Henner Kleinewefers, de l'Université de Fribourg (« National Zeitung » 25.9), un pamphlet extrêmement critique tant à l'égard de l'action des syndicats, qu'il juge inopérante, qu'à l'égard des milieux patronaux, qu'il accuse d'effrayer l'opinion publique avec des légendes.

L'auteur part de trois faits : seul le tiers des salariés sont « organisés » (parmi ces organisations professionnelles, seuls deux sur trois sont des syndicats), aucun des principaux buts traditionnels des syndicats n'a été atteint dans la dernière décennie, et enfin l'arme traditionnelle de la grève a été mise à l'écart depuis 40 ans. D'où le

diagnostic : « Dans ces conditions il est absurde d'accuser les syndicats d'être responsables de l'inflation des années 1970-1975 : les augmentations de salaires n'ont pas été la cause, mais la conséquence de l'inflation provoquée par l'énorme gonflement de la masse monétaire qui a précédé le passage au flottement de la monnaie. » Et l'article se poursuit pour aboutir à la conclusion que l'accusation souvent répétée que les syndicats abusent de leur puissance, est destinée à l'usage interne et vise un but intéressé qu'il est facile de déceler.

Il y a de fortes chances que cet article tombe dans l'oubli parce qu'il choque trop de monde. — Un livre, en revanche, n'est pas prêt d'être oublié : l'édition de langue allemande du livre de J. Ziegler, qui alimente les conversations, et inspire les journalistes. « Die Weltwoche » (39) a

choisi une dizaine de passages des deux éditions françaises et de l'édition allemande et les reproduit dans un tableau synoptique pour montrer les différences. En attendant, le livre se lit et l'auteur a eu les « honneurs » d'émissions à la radio et à la télévision suisse alémanique.

— Lire, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un résumé d'une étude menée à l'École polytechnique de Zurich sur le logement en Suisse. A qui appartiennent les immeubles locatifs et les logements individuels en Suisse ? Quelle est la proportion des Suisses qui possèdent leur propre appartement ou leur propre maison ? La réponse à ces questions jette probablement quelque lumière sur de multiples facettes de la politique helvétique, tant il est vrai que les réactions d'un peuple de propriétaires ne sont pas celles d'une communauté de locataires,

que vos jupons modernes offrent d'étranges résistances...

(Ceci, chers auditeurs, est l'introduction à notre cours « Les sciences humaines peuvent fort bien s'étudier sur un tas de foin ».)

* * *

Nous dirons donc, en conclusion, qu'une pensée politique — pour peu que ce genre de chose existe — ne doit pas s'élaborer dans un cabinet de travail enfumé, une salle de bistrot bondée, lors d'un congrès houleux ou au cours d'une réunion de comité ; elle doit se concevoir dans la chaleur d'un lit, le dimanche matin, l'ivresse d'une bouteille de kirsch finissante, autour d'un gigot à la broche ou lors d'un saut en parachute, de manière à ce que les voisins ne soient pas dérangés. Une pensée politique est, de toute manière, faite pour s'écrouler, s'effiloche en mille ruisseaux aboutissant à la mer de l'oubli. Alors...

Seuls les mystiques ont quelque chose à dire. Mais c'est intransmissible.

Gil Stauffer

moins attachés à la permanence du « statu quo ».
— Dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », trois notes intéressantes. La première fait le point de la stratégie mondiale des Etats-Unis sur le marché des céréales et en particulier sur celui du blé (le pain comme arme absolue); la deuxième tente de cerner l'influence de la radio et de la télévision sur la façon dont communiquent Suisses allemands, Suisses italiens et Suisses romands (où l'on remarque que les émissions qui faisaient le pont entre les deux côtés de la Sarine sur les ondes ont manifestement tendance à se raréfier); la troisième dresse la carte de la presse zurichoise à l'horizon 80 (une ébauche de lutte contre la toute-puissance du « Tages Anzeiger » qui touche actuellement 70 % de la population adulte dans l'agglomération zurichoise).

LE CARNET DE JEAN-LOUIS CORNUZ

Des goûts, des bavardages insipides et des couleurs

... Je disais : Une exposition a toujours deux aspects : ce qui est exposé et ce qui n'est pas exposé...

Je dois à la vérité de dire que le pavillon suisse de la Biennale de Venise ne présentait pas d'« œuvres » aussi... remarquables que celles dont je parlais la semaine passée.

Toutefois :

Le catalogue explique que les responsables se sont adressés à une quarantaine de jeunes artistes suisses, mais que leurs envois ont dû être écartés, parce qu'il ne traitaient pas le thème (de l'artiste face à la société, face à son environnement, etc.). Si bien qu'on s'est tourné vers un certain nombre de groupes et d'écoles.

D'où de nombreux dessins d'enfants, comme on peut en voir dans toutes les classes de toutes les écoles primaires du canton de Vaud et sans doute d'autres cantons. D'où des photos de HLM. D'où des statistiques, et un piège à rats, et des souliers, et une photo d'un homme vu de dos apparemment en train de se déculotter. D'où, dans le catalogue, la présentation du groupe *Ecart* de Genève et la liste des quelque deux cents correspondants invités, le tout en lettres minuscules (aux deux sens du terme). D'où, par des groupes et des écoles suisses allemands, l'exposition sur un panneau mural de quelque quatre cents photos dépourvues de tout intérêt, reproduites dans le catalogue en un format si réduit qu'il est impossible de voir quoi que ce soit, même avec l'aide de la loupe la plus forte — et sur la page d'à côté, la liste des élèves des écoles d'Aarau, de Zug, d'Aarburg, de Fahrwangen et de Lenzburg — sur 134 lignes, à trois noms et prénoms en moyenne par ligne, soit environ 400 noms — on se croirait devant la liste des personnalités invitées à la journée officielle du Comptoir telle qu'elle paraissait autrefois dans la « Feuille d'Avis ».

Tout cela exposé, respectivement imprimé, avec l'appui de la Confédération, c'est-à-dire avec votre argent et le mien.

Or c'est là qu'à mon sens commence le scandale : il y a *ce qui n'est pas exposé*.

Admettons un instant qu'il soit bon, qu'il soit louable, ou en tout cas qu'il soit admissible, de renoncer à exposer des œuvres d'art et de les remplacer par autre chose. On aimerait savoir quels ont été les critères qui ont amené à écarter les envois des jeunes artistes plus haut cités ; à exposer une sorte de toboggan de Luginbühl (qui faisait la joie des enfants, c'est vrai), lequel avait déjà été exposé à Genève, mais bientôt enlevé sur les ordres, dit-on, de Mme Girardin — et à ne pas faire appel (semble-t-il) au groupe Impact à Lausanne, dont on sait qu'il a connu au début de l'été la même mésaventure que Luginbühl, et que ses recherches vont précisément dans le sens souhaité par la Biennale 76, celui d'une mise en question, ou remise en question, etc.

Les « oublis »

... Et puis n'admettons pas ! On veut nous faire croire que les artistes d'avant-garde ne veulent plus créer d'œuvres, que le concept de beau est périmé, etc., que le public demande... ou qu'alors il prendra conscience (*de rien*, car la Biennale était quasi déserte !) : cela n'est pas vrai. Il y a ceux qui ne sont pas exposés : par exemple (pour citer au hasard quelques artistes que j'aime) Jean-Pierre Kaiser, dont les gravures austères constituent à coup sûr une méditation infiniment plus valable sur notre univers que les textes infiniment bavards et pédants, les « objets » insipides et médiocres qui étaient proposés à Venise ; par exemple Stehli, par exemple Hesselbarth ; ou Jacqueline Oyex, ou Christiane Cornuz, ou Francine Simonin — je ne cite que des Vaudois et m'en excuse.

J. C.

Relance économique: la Suisse reste aux prises avec la stagnation

Périodiquement la Commission fédérale de recherches économiques fait le point sur la situation mondiale et sur la situation suisse. Son dernier rapport mérite de retenir l'attention. Il répond à cette question fondamentale: quelle est la portée de la reprise constatée au début de 1976?

Le pronostic est facilité par l'analyse la plus récente, à savoir le fort ralentissement de l'expansion pendant le deuxième trimestre 1976, aux Etats-Unis notamment. Dès lors il est aisé de déterminer les causes de la reprise et les causes du nouveau ralentissement de l'expansion.

Redressement: trois causes

Le redressement économique sensible en 1976 avait pour origine trois causes principales:

- la relance par les investissements publics;
- la relance par la consommation privée;
- la reconstitution des stocks.

La relance par l'investissement public connaît ses limites. Il faut tenir compte en effet des besoins. Or la démographie stagnante freine les besoins publics. D'autre part l'endettement considérable des Etats leur impose retenue.

Elan coupé

La consommation privée a rattrapé en 1976 le retard pris antérieurement. Vous vous souvenez: beaucoup renonçaient pour une année à changer de voiture... ils ont fini par changer! L'industrie est repartie, mais le rattrapage étant fait, l'élan est de nouveau coupé.

Enfin, dans de nombreux secteurs, les stocks ont atteint leur niveau optimal. Comme nous l'avions relevé, une période de forte inflation encourage l'accumulation des stocks, qui prennent d'autant plus de valeur que la monnaie se dévalue. Le ralentissement de l'inflation ne permet donc pas de prévoir un gonflement des stocks.

La véritable relance impliquerait un nouveau dé-

marrage des investissements privés. Mais il ne repartiront pas si la consommation privée n'est pas appelée à croître durablement.

Or la démographie va limiter l'accroissement de la consommation dans les pays occidentaux; quant au tiers-monde, qui exigerait, pour que son niveau de vie soit élevé, d'énormes efforts de production, son avenir demeure non résolu.

Les causes de la rupture de la croissance ont été

profondes. La reprise ne peut donc être que superficielle.

Enfin, il vaut la peine de se reporter aux comparaisons internationales. De nombreux indices confirment qu'en Suisse la stagnation est plus prononcée qu'ailleurs. Voir notamment, le volume du commerce de détail en valeur réelle. Nous donnons la comparaison avec notre modeste voisin, l'Autriche.

Variations en pourcent par rapport au même trimestre l'année précédente

	1974			1975				1976
	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
Autriche	3,5	3,7	— 5,4	3,0	2,3	1,1	6,4	2,2
Suisse	— 4,1	— 1,8	— 6	— 5,9	— 9,9	— 8,5	— 7,4	— 3,1

CFF: voies étroites et esprit large

Les chemins de fer fédéraux poursuivent sans désespérer leur campagne de promotion du rail. Dernière offensive en date, le billet de « famille » (4 au 31 octobre). Le papillon destiné « à l'attention des familles en Suisse » (éditeur: le Service commercial voyageur, dirigé par un Suisse romand) précise d'emblée: « Ainsi que vous pouvez le constater, la notion de « famille » est pour nous très étendue ». Et en effet, c'est une vraie mutation sociale que nous proposons les CFF... Nous citons:

A la condition que le père ou la mère (tous deux étant assimilés au chef de famille) prennent part au voyage en commun, les membres de la famille mentionnés ci-après peuvent être incorporés dans les facilités de voyage. Le rôle du chef de famille peut être aussi tenu par une veuve, une mère célibataire ou une personne célibataire ayant son propre ménage. Si, à défaut de la mère, le ménage est tenu par une autre personne vivant en

permanence dans le même ménage, celle-ci est assimilée à la mère.

— Toutes les personnes ayant un lien de parenté qui vivent en permanence dans le même ménage (y compris les employés de maison).

— Les personnes suivantes qui ont un lien de parenté avec celle vivant dans le même ménage, lorsqu'elles s'y trouvent en visite:

— enfants, petits-enfants, neveux et nièces, pour autant qu'ils soient célibataires,

— parents, beaux-parents ou grands-parents. Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptifs ou recueillis sont considérés comme personnes ayant un lien de parenté, respectivement comme des enfants.

Lorsqu'au moins trois personnes participent au voyage en commun, les chiens peuvent être également incorporés dans les facilités de voyage.

Voilà des idées pour les juristes de Kurt Furgler en pleine révision du droit de la famille!